

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURRIER UNIVERSEL.

Du 7 PRAIRIAL, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Vendredi 26 MAI 1797, (vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

Détails de l'insurrection qui a éclaté sur la flotte anglaise. — Motion de M. Fox pour censurer le ministère anglais. — R. jet de cette motion. — Situation politique de l'Italie. — Fin des débats de la haute-cour. — Position des questions soumises aux jurés. — Liste des monumens qui sont déjà partis de Rome, pour être apportés en France. — Discussion sur le renouvellement de la commission des inspecteurs.

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Véridique, rue de Tournon, n<sup>o</sup>. 1123.

### Cours des changes du 6 prairial.

Amet. . . . . 60 $\frac{3}{8}$ 61 $\frac{1}{2}$	Sot.verain. . . . . 33 15
Hambourg 188 186	Esprit . . . . . $\frac{2}{3}$ 425
Madrid . . . . . 11 17 6	Eau-de-vie . . . . . 320
Cadix . . . . . 13 17 6	Huile d'olive. . . . . 25 26
Gènes . . . . . 92 $\frac{1}{2}$ 91 $\frac{1}{2}$	Café. . . . . 39
Livourne 101 $\frac{1}{2}$ 100 $\frac{1}{2}$	Sucre d'Hamb. . . . . 46 à 48
Basle . . . . . 1 $\frac{3}{4}$ 3 $\frac{3}{4}$	Sucre d'Orl. . . . . 44 à 45
Or fin. . . . . 102 10	Savon de Mars. 19 3
Lingot d'arg. 50 10	Chandelle . . . . . 13
Piestre. . . . . 5 5	Lyon. . . . . $\frac{1}{2}$ au p. à vne
Quadruple 73 5	Ins. . . . . 23 l. 22 l. 12 s. 6
Duc. d'Hol. 11 6	Bon. . . . . $\frac{3}{4}$ 19 l. 18 l. 5 s.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### ANGLETERRE.

Londres, 18 mai

On écrit de Plymouth, en date du 16 mai, que les vaisseaux le Gibraltar, le Puissant, le Leviathan, la Soncorde, le Magnanime, la Doris et l'Anson continuant d'être en état d'insurrection. Cependant les équipages maintiennent au milieu d'eux, la discipline la plus sévère, et chacun y remplit ponctuellement ses devoirs. Quelques individus ont été punis pour s'être enivrés, ainsi que des femmes pour avoir apporté à bord des liqueurs. L'insurrection a commencé à se manifester par un vaisseau de 74 dont l'équipage insistait pour aller se joindre à la flotte de Spithéad. Le capitaine n'ayant point d'ordre, refusa de se rendre à leurs vœux. On dit qu'un des commandans d'un autre vaisseau a été conduit à terre : on espère, au reste, que ce mouvement sera bientôt apaisé, et que les mécontentemens cesseront dès qu'on aura été instruit des concessions qui ont eu lieu à Portsmouth.

Les équipages des vaisseaux en rade à Shéerness ont envoyé des députés à Portsmouth pour communiquer avec l'escadre étant dans ce dernier port.

La frégate le Saint-Florenzo, qui est destinée à conduire la princesse de Wurtemberg en Allemagne, est la seule à Shéerness, qui ait refusé à prendre part à ce mouvement.

M. Fox a annoncé dans la séance des communes, le 16 mai, qu'il se propose de présenter au premier jour, une motion pour le rapport des bills de haute trahison et sédition, passés dans le dernier parlement.

Le même jour M. Grai prononça un discours véhément contre la conduite de M. Pitt, dans ses relations avec la banque. Plusieurs de ses conclusions furent rejetées par la question préalable. Par une des dispositions de sa motion, il demandoit que la conduite du ministre fût censurée : il y eut 60 voix pour cette résolution et 206 contre. Majorité de 146 voix en faveur de M. Pitt.

On dit que le directoire informé que la princesse royale, épouse du duc de Wurtemberg, avoit de la répugnance pour le trajet par mer, a fait offrir au prince de Wurtemberg pour toute sa suite, la liberté des passages à Stutigard par Calais.

Dans une assemblée du conseil de la commune de Londres, du 11 mai, il fut proposé d'inviter les électeurs de chaque ville de la Grande-Bretagne, de présenter des pétitions au roi pour, demander le renvoi des ministres, et de charger leurs représentans de voter la paix.

L'assemblée se termina par une résolution adoptée à une très-grande majorité, et conçue en termes énergiques, pour désapprouver la conduite du lord maire, à cause des entraves suscitées par lui, pour empêcher l'émission du vœu de la bourgeoisie.

Il s'est tenu à Norwick, le 17, une assemblée très-nombreuse, ayant pour but de réliger une pétition au roi, pour demander le renvoi des ministres. Il y fut voté au milieu des plus vifs applaudissemens.

Les francs-tenanciers du comté de Middlesex, ont fait une semblable pétition : ils ont arrêté qu'elle seroit présentée au roi par les schérifs accompagnés des représentans du comté, et qu'elle seroit insérée dans les papiers publics.

Afin de mettre nos lecteurs à même de jager de la situation politique de la partie de l'Italie occupée par les armées françaises, nous allons mettre sous leurs yeux une suite de faits rapportés dans les gazettes étrangères. Nous avons eu soin de ne citer que les événemens dont la vérité nous a paru ne pouvoir être contestée.

L'armée française rentre dans ce pays, et sa retraite est celle d'une armée triomphante. Trieste avoit été occupée par les autrichiens, à la suite d'une insurrection des habitans, et alors que le général Casimir étoit instruit de l'armistice. Buonaparte a exigé que la ville fût occupée de nouveau par les français, et ce point a été accordé, ainsi que la restitution des vingt-deux caisses d'argent qui avoient été prises. De plus, la cour de Vienne s'est chargée de fournir à l'armée française tout ce qui lui est nécessaire pendant sa retraite. Ces fournitures seront payées avec exactitude.

D'une autre part, on annonce que de nouvelles négociations sont entamées avec la république de Venise, et que tout en présage l'heureux succès.

Gènes qui, jusqu'à ce jour, a vu tourner au profit de son commerce les besoins que nous faisoit éprouver une guerre immense, redouble de soins pour maintenir sa tranquillité intérieure. Il faut espérer que des explications sincères auront terminé le léger différend élevé entre les inquisiteurs d'état et notre envoyé Faypoult, au sujet d'un nommé André Vitaliani, napolitain, qui vivoit sous la protection de la république française, au service de laquelle il est attaché, et que le tribunal suprême avoit exilé de la ville et des états de la république.

Rome a vu dans ses murs le chevalier Azzara, ministre d'Espagne, que la guerre en avoit éloigné. Elle va bientôt recevoir la nombreuse ambassade que lui a envoyé le cabinet de Madrid. Notre ministre Cacaault met la plus scrupuleuse attention à ce que l'exécution du traité ne donne lieu à aucune vexation. Tout promettrait à cette ville son ancienne tranquillité, si le papier-monnaie et la garde civique n'étoient pas des occasions de craintes et même de troubles.

Il seroit doux, quand on a ainsi l'assurance de la paix, de ne plus parler de combats et de sang répandu; mais il est du devoir de l'historien de recueillir tout ce qui peut faire juger la situation de nos armées dans ce pays.

Il paroît que l'arrivée du général de Laudon avec son corps de troupes à Trente, fut le signal de l'insurrection des vénitiens de Terre-Ferme contre les français; ils avoient vu entrer dans le Tirol, sous les ordres du général Joubert, un corps d'armée français de 25 à 30 mille hommes, et ils ne voyoient revenir que 12 à 15 cents. Ignorant que cette armée avoit pris sa retraite sur la Carinthie, ils lui supposèrent de grands malheurs, ensuite de la levée en masse tirolienne; ils savoient d'ailleurs qu'il n'y avoit à Peschiera, à Vérone et dans les villes voisines, que de très-foibles garnisons françaises: de plus il venoit d'arriver à Salo un corps de troupes esclaves aux ordres du général Fioravante, et l'on annonçoit l'arrivée successive de nouvelles troupes de Venise: enfin, la marche rapide des autrichiens sur Trente et Roveredo, promettoit de puissans secours. C'est dans ces circon-

tances, que de toutes parts on sonna le tocan dans les villes et villages de Terre-Ferme, contre les français, et en moins de trois jours, une immense population se trouva sous les armes, depuis le Frioul jusqu'au Bergamasque. Les foibles garnisons françaises furent ou massacrées ou faites prisonnières. On porte à 5 ou 600 hommes le nombre des tués, et à 2 ou 3 mille le nombre des prisonniers, y compris ceux faits à Vérone jusqu'au 17 avril. Le général Balland, surpris avec sa garnison dans Vérone, n'eut que le tems de se réfugier dans les châteaux avec les restes de cette garnison, joints à quelques cents hommes de l'armée du Tirol, qui avoient fait leur retraite de Roveredo par la rive gauche de l'Adige. Ceux qui avoient fait leur retraite par Rivoli sur la rive droite, furent investis subitement par les paysans vénitiens. Quelques uns parvinrent à gagner Peschiera, d'autres furent réduits à se jeter dans Castelnuovo, où ils furent faits prisonniers.

Tel étoit l'état des choses, lorsque le général de Laudon conclut le 18 avril, dans la citadelle même de Vérone, où le général Balland étoit renfermé par les habitans, l'armistice de six jours. Pour laisser à ces généraux le tems de traiter ensemble, les habitans suspendirent pour quelques heures seulement, les hostilités à Vérone; mais elles recommencèrent dès le lendemain. Ce même jour, la garnison française de Chiava, qui n'étoit que de 80 hommes, fut obligée de capituler avec les vénitiens, et de se rendre prisonnière avec son artillerie. On dit que plusieurs des français ont été égorgés par les paysans. Dès le 20 avril, il y avoit déjà plus de 40 mille hommes, tant paysans ou habitans de Vérone, que troupes vénitiennes qui bloquoient le général Balland dans les châteaux et la citadelle de Vérone, où l'on comptoit qu'il n'avoit que deux ou trois mille hommes pour se défendre. Le feu continuoit d'être vif de part et d'autre; les français jetoient des bombes dans la ville: ou leur fit savoir que, pour chaque bombe qu'ils y jetteroient encore, on feroit fusiller vingt de leurs prisonniers. Le 23, l'état des choses n'avoit pas encore changé à Vérone.

Pendant le général Kilmaine, commandant des troupes françaises dans la Lombardie, instruit des mouvemens qui venoient de se manifester dans le Véronais et sur l'Adige, avoit donné, dès le 12 avril, des ordres aux différentes garnisons du Milanais, du Mantouan, du Bolonais, du Ferrarais, et même de la Romagne, de se porter sur cette rivière; et plus de six mille hommes étoient déjà rendus à Ferrare ou aux environs de Mantoue, dès le 20 avril. En même tems la masse des forces lombardes et françaises, qui avoient protégé le parti révolutionnaire à Brescia et à Bergame, s'étoient ébranlées: elles avoient attaqué, le 11, le rassemblement de paysans et autres attachés au gouvernement vénitien, qui s'étoit formé à Salo, sous les ordres du général comte Fioravante. Après plusieurs jours de combats partiels, mais opiniâtres, les révolutionnaires, soutenus par les français, parvinrent à disperser entièrement le parti vénitien, s'emparèrent de Salo, saccagèrent et incendièrent cette ville.

C'est le 14 avril qu'eut lieu cet événement. Le général comte Fioravante parvint avec peine à se sauver à travers les montagnes, ainsi que le provvediteur Zigogna, sous l'escorte d'un détachement de cavalerie vénitienne.

Le gé  
il prit  
que les  
peu con  
bitans  
la prise  
gamasq  
dres de  
deux co  
que pou  
l'autre  
garde de  
21 avril  
batte d  
plusieur  
cantina,  
les habi  
sage, el  
proviète  
là les fr  
fauhour  
ils se re  
troupes  
quer la  
que le g  
la rive  
hommes  
les provi  
points à  
geances,  
ment ven

R I

Le pré  
le résum  
cise; on  
les direc  
sation, s  
injurieux  
se sont liv  
ensuite le  
voir prop  
fort sages  
jury, et  
tional: c  
espérer qu  
demain. C  
première  
piration e  
armant les  
accusé, y  
tention d'

Les deu  
premières  
armer les  
légitime;  
tion du cor

Les diffi  
tention que  
il fait méci  
vague qui p  
que l'on do

Le général Fioravante arriva le 15 à Roveredo, d'où il prit le chemin de Venise par la montagne. La flottille que les français ont établie sur le lac de Garda, n'a pas peu contribué, en bombardant Salo, à forcer les habitans de cette malheureuse ville à se rendre.—Après la prise de Salo, les révolutionnaires brescians et bergamasques, soutenus par la colonne française aux ordres de l'adjudant général Landrieux, se partagèrent en deux corps : l'un se porta vers les monts du Bergamasque pour dissiper les débris du rassemblement de Salo ; l'autre se dirigea vers Peschiera et Vérone. L'avant-garde de celui-ci, forte de 7 à 800 hommes, arriva le 21 avril sur les bords de l'Adige, après avoir eu à combattre dans sa marche, les rassemblemens armés de plusieurs villages. Elle essaya de passer l'Adige à Pescantina, pour aller secourir le général Balland ; mais les habitans de cet endroit s'étant opposés à son passage, elle l'effectua sur un autre point, tomba à l'improviste dans ce village, et le saccagea entièrement. De là les français marchèrent sur Vérone, occupèrent le faubourg Saint-Georges et le mont Saint-Léonard, où ils se retranchèrent et attendoient le 23 l'arrivée des troupes, qui étoient en marche de Peschiera, pour attaquer la ville même. A la même époque, on comptoit que le général Kilmaire, déjà maître de tout le pays à la rive droite de l'Adige, avoit rassemblé 12 à 13,000 hommes à peu de distance de Vérone, et que bientôt les provinces vénitiennes seroient attaquées sur tous les points à-la-fois, et exposées aux plus terribles vengeances, si les négociations entamées par le gouvernement vénitien, n'avoient pas le succès désiré.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Vendôme, 5 prairial.

Le président de la haute-cour de justice vient de faire le résumé de l'affaire d'une manière aussi claire que précise ; on y a remarqué un passage dans lequel il a vengé les directeurs de jury qui ont dressé les actes d'accusation, sur lesquels il va être statué des déclamations injurieuses auxquelles les accusés et leur défenseur Réal se sont livrés pendant les débats. Le président a donné ensuite lecture des questions que la haute-cour croit devoir proposer aux jurés ; elles ont été l'objet de réflexions fort sages de la part du citoyen Roy-Pailhade, chef du jury, et de la part du citoyen Vieillard, accusateur national : elles seront discutées demain, et tout donne à espérer que les jurés entreront dans leur chambre après demain. Ces questions sont divisées en trois séries ; la première : *Y a-t-il eu en germinal et floréal an 4, conspiration et complot tendant à troubler la république en armant les citoyens les uns contre les autres ? Un tel, accusé, y a-t-il pris part ? y a-t-il pris part dans l'intention d'en favoriser l'exécution ?*

Les deux autres séries sont semblables, sauf que les premières questions portent, l'une, sur la tendance à armer les citoyens les uns contre l'exercice de l'autorité légitime ; et l'autre sur la tendance à opérer la dissolution du corps législatif.

Les difficultés consisteront probablement dans la prétention que la question intentionnelle doit être : *L'a-t-il fait méchamment et à dessein ?* ce qui établirait un vague qui pourroit être susceptible d'abus ; et encore, que l'on doit poser une série relative à des provocations

3  
au rétablissement de la constitution de 93. La discussion amenera sans doute sur tout cela un résultat conforme aux principes et à la loi ; et sans doute aussi le jugement définitif sera rendu vers la fin de cette décade.

P A R I S, 6 prairial.

Il faut annoncer comme une nouvelle intéressante que J. B. Louvet va quitter la rédaction de la Sentinelle : c'est lui-même qui nous l'apprend dans sa feuille d'aujourd'hui : il remet sa plume entre des mains sûres et habiles ; « car il a pensé, dit-il, qu'il seroit nuisible à la chose publique que la Sentinelle cessât précisément lorsqu'il est évident qu'une faction puissante veut nous précipiter dans les abîmes d'une révolution nouvelle. »

Vous voyez bien que Louvet rêve encore en quittant son journal, comme il a rêvé en le faisant. Il fait un grand éloge des somnambules qui doivent lui succéder nous ne doutons pas qu'ils n'aient le même succès que J. B. Louvet. Ce grand homme s'en va à Palerme, en qualité de consul, rétablir sa poitrine délabrée ; puisse-t-il y guerir sa tête !

*Si tribus Antyciris caput insanabile.*

Les commissaires français à Rome, viennent de faire le premier envoi des objets d'arts compris dans le traité avec le pape. Il est composé de neuf charriots de sculptures et d'un charriot de tableaux. L'Apollon et le Laocoon ne sont point de cet envoi ; on attend des charriots construits exprès pour ces inappréciables morceaux.

Liste des statues et tableaux composant le premier convoi destiné pour la république française, parti de Rome le 20 germinal an 5.

Jules-César, figure en marbre . . . . . Vatican.  
L'Amour et Psyché, figures en marbre. Capitole.  
Le Gladiateur mourant, figure en marbre. Capitole.  
Adrien, buste en marbre . . . . . Vatican.  
César-Auguste, figure en marbre . . . . . Vatican.  
Antinoüs, buste en marbre . . . . . Vatican.  
Sardanapale, figure en marbre . . . . . Vatican.  
Junius-Brutus, buste en bronze . . . . . Capitole.  
Hercule Commode, figure en marbre . . . . . Vatican.  
Vénus accroupie, figure en marbre . . . . . Vatican.  
La Santé, figure en marbre . . . . . Vatican.  
Minerve, buste en marbre . . . . . Vatican.  
Thalie, figure en marbre . . . . . Vatican.  
Clio, figure en marbre . . . . . Vatican.  
Vestale qui porte le feu sacré, fig. en m. Capitole.  
L'Océan, buste en marbre . . . . . Vatican.  
Junon, figure en marbre . . . . . Capitole.  
Alexandre, buste en marbre . . . . . Capitole.  
Antinoüs, figure en marbre . . . . . Vatican.  
Homère, buste en marbre . . . . . Capitole

#### T A B L E A U X.

La Sainte Pétronille, du Guerchin, à Monte-Cavallo.  
Le Saint Jérôme du Dominicain, à S. Jérôme.  
Un Miracle, d'André Sacchi, galerie du Vatican.  
La Déposition de la Croix, du Caravage, à la Chiesa Nuova.  
La Piété, d'Annibal Carrache, à Saint-François.

(4)  
Pour copie conforme au procès-verbal, à Rome, le 28 germinal, an 5<sup>e</sup>. de la république française.

Signé COUTURIER, secrétaire de la commission des arts.

On est toujours dans l'incertitude sur le sort de Venise. Le noble Quirini, son ambassadeur, s'est retiré à Saint-Cloud, et on croit qu'en lui laissera le tems de recevoir des nouvelles de sa république avant d'être obligé de quitter la France.

On mande de Toulon qu'on s'y occupe de l'armement d'une deuxième division; la première est retenue en rade par des vents contraires. On présume que sa destination est pour l'Italie, ses approvisionnemens n'étant pas assez considérables pour faire croire qu'elle franchira la Méditerranée.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 6 prairial.

Encore de nouvelles réclamations adressées par les employés de la trésorerie et du ministère de la guerre, contre le non-paiement de leur traitement. Renvoyé à la commission des finances.

Le directoire, par un message, demande qu'il soit enfin statué sur la solde de la garde que la constitution lui donne. Renvoyé à une commission.

Chollet obtient la parole pour une motion d'ordre: Vous avez arrêté, dit-il, qu'il seroit aujourd'hui procédé au renouvellement de la commission des inspecteurs; je crois devoir vous présenter quelques observations sur cet objet indifférent en apparence, mais important par ses suites.

Qu'arrivera-t-il en effet si vous renouvelez votre commission des inspecteurs sans que le conseil des anciens renouvelle la sienne? Vous désorganisez la marche des deux conseils qui dans cette partie doit être la même, parce que le règlement leur est commun, et qu'il fait la loi de tous deux.

Je ne suis point de l'avis de ceux qui disent: Laissons faire nos nouveaux collègues, les erreurs qu'ils commettront, leur serviront de leçon. Je pense, au contraire, qu'il n'y a point d'erreur qui ne soit funeste, parce qu'elle déconsidère le corps législatif, et qu'une erreur en entraîne toujours une autre.

Il faut ici une règle commune, invariable; il faut que le renouvellement de la commission des inspecteurs ait lieu dans l'un comme dans l'autre conseil, si l'on ne veut pas violer le règlement qui doit servir de règle à tous deux. Je demande donc que vous preniez une résolution portant que les commissions des inspecteurs seront renouvelées chaque année au premier prairial, et qu'elle soit soumise à la sanction du conseil des anciens.

Dumolard: Le règlement est commun aux deux conseils; mais il ne l'est pas tellement que pour un objet de police intérieure, tel que le renouvellement de la commission des inspecteurs, il faille avoir l'ap-

probation du conseil des anciens. Je demande donc l'ordre du jour.

Hardy: Le règlement est obligatoire pour les deux conseils; c'est une loi positive qui a pour objet d'uniformiser leur marche, leur ordre de délibération; et voyez avec quel religieux respect il est suivi par les anciens! Assistez à leur séance, et vous verrez qu'aucune des formalités prescrites par le règlement n'y est négligée, n'y est omise.

Le corps législatif est un, il faut que sa marche soit une; et j'appuie le projet de résolution qui vous a été présenté par notre collègue Chollet.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres; l'ordre du jour, s'écrie-t-on d'un autre côté. Le président consulte le conseil; mais l'épreuve est douteuse.

Quatremer de Quincy demande alors la parole: Nous paraissons tous d'accord, dit-il, de raccorder à l'ère législative qui commence au premier prairial, la réorganisation de la commission des inspecteurs; mais si nous prenons pour cela une résolution, nous reconnaissons au règlement, sur-tout en ce qui concerne un acte de pure police, une vertu qu'il n'a point.

Si l'on considérait ce règlement comme une loi, à laquelle on ne pourroit toucher sans la participation des deux conseils, il en résulteroit que celui des anciens ne pourroit en modifier quelques dispositions de police intérieure, parce qu'à vous seuls appartient l'initiative. Je conclus donc en invoquant l'ordre du jour.

Appuyé, s'écrient une foule de membres, et l'ordre du jour mis aux voix est prononcé.

Bonnières fait ensuite un rapport sur les élections du département du Lot. C'est à Cahors, dans le ci-devant collège, que l'assemblée électorale s'est d'abord réunie; mais bientôt des dissensions se sont élevées dans son sein, des rixes ont eu lieu, et les membres qui ont été insultés, maltraités, ont quitté le lieu premier des séances pour aller s'assembler dans une maison particulière.

L'assemblée électorale s'est ainsi divisée en deux portions, qui toutes deux ont agi séparément, et ont fait doubles élections. Quelles sont celles qui doivent être valides?

Sans doute les opérations valides sont celles de la majorité; or les électeurs qui ont été forcés de quitter le premier lieu des séances pour se retirer dans une maison particulière, où ils pussent voter librement, forment la majorité. Le rapporteur propose donc de confirmer les nominations faites par ces derniers, et d'annuler celles qui ont été faites par les électeurs réunis au collège de Cahors. Ce projet est adopté.

Nota. Beurnonville ayant réuni 193 suffrages, a obtenu la dernière place sur la liste des candidats.

N. B. Le conseil des anciens ayant reçu le message relatif à la liste des candidats, après quelques discussions, a ajourné à demain l'élection définitive.

J. H. A. POUJABE L.

O U

Nouvelle  
Poult  
directe  
lières

C H

Les let  
doivent  
dique, r

Amst. B.  
Idem cou  
Hamb. 10  
Mad. 11  
Idem effe  
Cadix 11  
Idem eff.  
Gêne 92  
Livourne  
Basle 2 3  
Lyon 4  
Marseille  
Bordeaux  
Lausanne  
Lond. 25  
Ins. 24 l.  
Bon 19  
Mandat

N O U

Des let  
reques par  
« Nous a  
ont été re  
leurs vai  
nous atte  
qu'à celle  
eux; mais  
avons ici  
gistes et  
volontaire